

DOSSIERS

DOSSIER n°17 : CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS 0690033

- Lors des rencontres JFC001 et JFC002 du 18 octobre 2026, le CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS a inscrit sur les feuilles de match quatre joueuses mutées.

DOSSIER n°18 : MARSEILLE VOLLEY 13 0132348

- Lors de la rencontre JG7001 - AIX UNIVERSITE CLUB 13 VOLLEY-BALL / MARSEILLE VOLLEY 13 du 18 octobre 2026, le club du MARSEILLE VOLLEY 13 a inscrit sur la feuille de match quatre joueuses mutées.

DOSSIER n°19 : VOLLEY-BALL ARLESIEN 0139148

- Lors de la rencontre EMA029 - LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE / VOLLEY-BALL ARLESIEN du 17 octobre 2026, le club VOLLEY-BALL ARLESIEN a inscrit sur la feuille de match un entraîneur principal non régulièrement qualifié pour remplir cette fonction.

MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE DÉPÔT DE LA VIDÉO DE LA RENCONTRE SUR LA PLATEFORME VIDEO SHARING

N° Dossier	Match	Club
ABS 8	EMA034	CNM CHARENTON
ABS 9	EMA031	UNION SPORTIVE CONFLANS

EQUIPE NE S'ETANT PAS DEPLACEE OU INCOMPLETE EN COUPE DE FRANCE JEUNES

N° Dossier	Club	Nom	N° Club	N° match
F19	18/10/2026	V.B.C. ATHLETIQUE LEXOVIEN	149355	CGK004
F20	18/10/2026	A.S. VALLEE DE LA SAUER	675289	RFF002
	18/10/2026			RFF003
F21	17/10/2026	AS. SP. CULT. DUNOIS	758706	RFL002
F22	18/10/2026	SMASH CLUB BUISSARD	18761	RMA002
	18/10/2026			RMA003
F23	18/10/2026	VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL	593916	RMF002
	18/10/2026			RMF003
F24	17/10/2026	UNION SPORTIVE VIVONNE	866049	MG6004
	17/10/2026			MG6005
F25	18/10/2026	ST MICHEL SPORTS MARQUETTE	593336	BFO005
	18/10/2026			BFO006

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, le GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre ses observations par courrier électronique.